

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 décembre 2011**

Décision n° **B-2011-2839**

commune (s) :

objet : Illustration des projets d'aménagement sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Buna

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Calvel, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 5 décembre 2011**Décision n° B-2011-2839**

objet : **Illustration des projets d'aménagement sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La direction de l'aménagement assure, au sein de la délégation générale au développement urbain, la maîtrise d'ouvrage des projets d'aménagement urbain pilotés par la Communauté urbaine de Lyon sur l'ensemble de son territoire.

Il s'agit tant d'opérations d'urbanisme, menées en régie ou concédées, que d'aménagements ou de créations d'infrastructures et d'espaces publics.

En cela, la direction de l'aménagement porte une attention particulière, pour chacune des opérations, aux phases d'expertise préalables aux choix de modes opératoires et aux consultations de maîtrise d'œuvre.

En appui aux différentes phases allant de la définition des besoins comprenant la participation citoyenne jusqu'à la programmation, il est nécessaire d'établir des supports de discussion, d'illustration et de concertation, à l'amont de la conception des projets par les futurs maîtres d'œuvre.

Il s'agit de produire des supports adaptés aux différentes phases opérationnelles de la conduite de projet, afin de disposer des outils nécessaires aux étapes de validation et de concertation.

Ces illustrations peuvent être utiles dans les différentes phases des projets d'aménagement, afin de visualiser :

- les scénarios de composition urbaine,
- les études préliminaires,
- les phases avant-projets.

Elles devront :

- être représentatives de la cohérence globale de la politique d'aménagement urbain portée par la Communauté urbaine,
- illustrer les propositions d'aménagement définies pour chacun des projets,
- permettre une compréhension aisée des concepts proposés par les différents prestataires, urbanistes ou programmistes et ce, par les différentes cibles de la concertation (élus, usagers, associations, etc.).

Une procédure d'appel d'offres ouvert sera lancée en application des articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à l'illustration des projets d'aménagement sur le territoire de la Communauté urbaine.

Le marché fera l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC et maximum de 320 000 € HT, soit 382 720 € TTC pour la durée du marché.

Il est donc proposé au Bureau de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et d'autoriser monsieur le Président de la Communauté urbaine à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour l'attribution du marché relatif à l'illustration des projets d'aménagement sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres (CPAO) de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet l'illustration des projets d'aménagement sur le territoire de la Communauté urbaine et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise ou le groupement d'entreprises qui sera désigné par la CPAO, pour un montant global minimum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC et maximum de 320 000 € HT, soit 382 720 € TTC.

5° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 622 800 - fonction 820 - opération n° 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 décembre 2011.